

Défendre le référendum d'initiative populaire, c'est défendre la démocratie

Démocratie représentative et démocratie participative En régime représentatif, le peuple élit des représentants qui le gouvernent. L'électorat rend légitime un pouvoir dont les représentants sont les seuls détenteurs. Il y a là déléation totale de souveraineté.

Dans un régime de véritable souveraineté populaire, l'élu est un simple porte-parole. Il exprime la volonté du peuple et de la nation. Il n'incarne pas cette volonté.

La notion-clé, en régime démocratique, est la participation du peuple à son destin. La démocratie est la forme politique qui permet à chaque citoyen de participer aux affaires publiques par la désignation des gouvernants. Elle implique aussi la possibilité de manifester ou de refuser le consentement du citoyen aux professionnels de la politique, les obligeant ainsi à respecter promesses et engagements.

Ce ne sont pas les institutions, mais la participation du peuple aux institutions qui rend la démocratie réelle. Le maximum de démocratie se confond avec le maximum de participation. Des «experts» autoproclamés ne peuvent déterminer seuls le bien commun. Si le peuple n'est pas consulté, si on ne tient pas compte de sa volonté, il se désintéresse des affaires publiques.

Si les élections n'étaient pas obligatoires, le «parti abstentionniste» serait peut-être la première formation de ce pays ! Cette apathie politique est dangereuse : elle traduit le fossé profond existant entre gouvernants et gouvernés. Elle traduit aussi une dégénérescence certaine de l'idéal démocratique.

Le suffrage universel ne résume pas toutes les possibilités de procédure démocratique. S'il n'est pas complété par le référendum d'initiative populaire, il peut même mener à son contraire : la dictature plus ou moins voilée des partis politiques (ou des présidents de partis politiques).

Toutes les avancées vers plus de démocratie sont pour nous les bienvenues. Ainsi, si la Chambre acceptait - mais hélas ce ne sera probablement pas le cas - ne serait-ce qu'une simple consultation populaire soumise à l'approbation du Parlement, le Front National s'en féliciterait. Comme l'a dit la semaine dernière M. Wathelet (tout en s'abstenant lors du vote prolongeant le débat sur une éventuelle consultation populaire), «*Osons le référendum*». Il y existe deux formes de référendums. L'une à la façon des Français : le référendum est proposé par le Président de la République.

Il consiste en une approche timide de la volonté populaire. (En Belgique, il serait sans doute présenté par le Gouvernement ou par le Parlement.) Et puis, il y a le véritable référendum d'initiative populaire, qui protège le citoyen des décisions prises *en catimini* par la classe politique. C'est celui-ci qui a la préférence du Front National.

Le référendum est une garantie de démocratie directe, parfaitement compatible avec les exigences de la vie moderne. Il est appliqué en Suisse depuis de longues années et y permet le triomphe des intérêts généraux sur l'intérêt particulier.

Trop de Belges s'estiment exclus des grandes décisions politiques. Le pouvoir n'est légitime que lorsqu'il répond largement aux préoccupations des gens. Or le référendum rend la parole au peuple. Il ne peut exister de démocratie sans communauté populaire. N'en déplaise aux libéraux du MR ou aux néo-libéraux du PS, un peuple n'est pas un simple agrégat d'individus. Ce n'est pas non plus un jouet que manipule les lobbies économiques. Un peuple, c'est une unité de destin façonnée par l'identité ethnoculturelle.

Oui à l'Europe des Peuples, non au Traité établissant une Constitution pour l'Europe

Le projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe souligne, à l'article II-72 (second point) que «les partis politiques contribuent à l'expression de la volonté politique des citoyens de l'Union». Ils y contribuent, certes. Le référendum y contribue également, sinon davantage. La liberté d'expression ne peut être partielle : elle est entière ou elle n'est que fiction.

La raison du débat de ce jour est la consultation populaire ou référendum portant sur le projet de Traité établissant une Constitution européenne. Dans plusieurs pays de l'Union, les citoyens seront appelés à se prononcer pour ou contre ce texte. Chez nous, la question ne sera pas posée à la population. La Belgique «d'en bas» aura, une fois de plus, l'impression que les partis traditionnels n'ont que faire de son opinion. Nombreux seront ceux qui parleront de «déficit démocratique».

Pour le Front National, il s'agit de rendre la parole au peuple. Et de l'informer honnêtement des conséquences de ce Traité.

Nous sommes contre ce Traité parce que nous sommes passionnément Européens. Cette Constitution brise l'espoir de voir naître, dans un avenir proche, une Europe libre, indépendante et souveraine.

Certains articles du texte, tels le I-41 (second point) entérinent la vassalisation de l'Europe par les Etats-Unis, en soutenant que notre défense serait compatible avec la politique commune de sécurité arrêtée dans le cadre de l'OTAN. Or les intérêts militaires et politico-économiques des Etats-Unis sont différents de ceux de l'Europe. Différents et même, quelquefois, antagonistes.

Mais si notre indépendance est menacée par cet assujettissement à l'Amérique impérialiste, il y a pire encore : le texte volontairement flou du Traité menace notre identité même. Il y a peu, les frontières de l'Union étaient définies par les frontières des Etats-membres. Tous étaient Européens. La Constitution proposée ne définit nullement les limites géographiques de l'Europe. Ni les limites culturelles dont se moquent les financiers et agioteurs qui nous imposent leurs diktats...

Il est faux de prétendre que l'acceptation d'un Traité qui ne fixe point nos frontières n'aurait aucune incidence sur l'entrée dans l'Union de la Turquie, pays islamiste asiatique et porte-avions américain.

De l'acceptation ou du rejet du Traité établissant une Constitution pour l'Europe dépend l'avenir social, économique, culturel et humain de notre Grande Patrie. Plus : c'est de sa survie même dont il s'agit. Ce Traité est inacceptable pour tout Européen véritable.

Nous souhaitons qu'en Belgique le référendum devienne rapidement constitutionnel.

Nos espérances seront sans doute déçues, car, malgré de nombreuses déclarations, peu de «décideurs» semblent vouloir davantage de démocratie.

Notre démocratie est une démocratie confisquée. Rendons-la à notre peuple. Par l'adoption du droit au référendum.